

## Fiche récapitulative

**Bloc de compétences : CPN74B50 | Bloc Psychologie : Développer et actualiser ses compétences en psychologie du travail/clinique du travail**

### Présentation

Obtenez le bloc 5 du titre de psychologue du travail du Cnam Nouvelle-Aquitaine.

#### Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

### Objectifs : aptitudes et compétences

#### Objectifs :

Perfectionnement, élargissement des compétences.

#### Compétences :

- Identifier et mobiliser les sources et ressources pédagogiques, professionnelles et associatives sur l'évolution des problématiques sur les aspects scientifiques et sociétaux et de la législation sur la santé au travail et/ou des transformations sociotechniques à partir d'une consultation régulière des sites web et revues spécialisés en psychologie du travail / clinique du travail.
- Participer à des séminaires, conférences, journées d'étude, webinaires sur les questions de santé au travail et / ou des transformations sociotechniques afin de consolider ses savoirs et compétences dans le champ de la santé au travail.
- Actualiser ses connaissances et méthodes en psychologie du travail / clinique du travail (équivalent du temps Formation Information Recherche (FIR) dans les emplois de Psychologue du travail dans la fonction publique) au moyen des formations et d'une veille informationnelle et réglementaire afin de concevoir des méthodes adaptées à la demande sociale.
- Expérimenter de nouvelles méthodes d'intervention en psychologie du travail / clinique du travail (simulation d'activité, théâtre-forum, enquête d'usage, etc) pour développer sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les actions de veille menées et une analyse réflexive de sa pratique professionnelle.
- Contribuer à la vie des associations professionnelles (exemples : association des élèves et anciens élèves, fédération de psychologues, etc.) pour être un acteur des évolutions de la profession au moyen d'une participation active à la vie de ces organisations.
- Contribuer à l'organisation de colloques en psychologie du travail / clinique du travail en participant aux comités d'organisation (réservation de salles, lien avec les institutionnels, coordination des différents prestataires),
- Valoriser sa pratique professionnelle de psychologue du travail et participer à l'évolution du champ disciplinaire en psychologie du travail / clinique du travail en soumettant des communications scientifiques lors de colloques ou congrès scientifiques et événementiels dédiés.
- Réunir et animer des groupes métier afin d'actualiser sa pratique professionnelle de psychologue du travail au moyen de dialogue avec ses pairs du champ disciplinaire concernés.
- Participer à des formations dans le champ de la psychologie du travail/ clinique du travail afin d'actualiser ses compétences, d'acquérir des compétences complémentaires en matière de dispositifs d'intervention, méthodologies d'analyse et d'accompagnement innovantes etc (simulation d'activité, théâtre- forum, enquête d'usage, etc.) et dans une approche interdisciplinaire.
- Participer dans le cadre d'échanges professionnels aux réseaux, observatoires, associations, instances, syndicats professionnels relevant des questions de santé au travail et/ ou des transformations sociotechniques pour construire et diffuser des connaissances sur les problématiques actuelles de terrain (les transformations induites par la crise sanitaire de la COVID -19 : travail hybride, flex office, santé au travail).
- Rédiger des articles sur les interventions, méthodologies, études de cas en santé au travail et/ou sur transformations sociotechniques afin de contribuer à l'actualisation des connaissances disciplinaires en psychologie du travail / clinique du travail.

## Prérequis

Tout public ayant validé les bloc 1, 2,3 et 4.

## Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Unités Obligatoires

- Préparation au diplôme de psychologue du travail (PST219)
- Expérience professionnelle (UAPS08)
- Mémoire (UAPS07)

## Modalités

- Études de problématiques d'action associées à une intervention en psychologie du travail / clinique du travail avec production orale individuelle.
- Rédaction d'un mémoire de fin d'étude en psychologie du travail / clinique du travail

## Tarif

Avec mon CPF	1.820 €
Mon employeur finance	3.640 €
Pôle Emploi finance	1.820 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 937 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 749,60 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formation [open\\_in\\_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

## Blocs de compétences

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences sur ce diplôme.

## Suites de parcours : poursuites d'études possibles

La capitalisation des blocs de compétences composant la certification CPN7400A Psychologue du travail, permet l'acquisition de la certification. L'accès à chaque bloc se fait sur la base de prérequis spécifiques à chacun.

## Passerelles : lien entre certifications

Ce bloc de compétences est issu du titre RNCP Niveau 7 Psychologue du travail (CPN7400A)

## Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

Le psychologue du travail peut prendre les appellations suivantes :

- Consultant en cabinet d'expertise
- Consultant en risques psychosociaux
- Psychologue consultant en santé au travail
- Intervenant en prévention des risques professionnels
- Consultant en conduite du changement